



www.dden-fed.org

15 Février 2023

Numéro 231

De la nationalisation du privé à la privatisation du public

L'autonomie des établissements scolaires est au cœur d'un récent et nouveau rapport du 24 janvier 2023 de la Cour des Comptes qui vise à « **Mobiliser la communauté éducative autour du projet d'établissement** ». Quelle aubaine pour le nouveau opportun Conseil National de la Réforme (CNR) qui trouve là dans ce septième rapport en moins de 10 ans de la Cour des Comptes une relance à point nommé « **de la privatisation de l'école** » comme l'indique un récent article du **Café pédagogique** le 30 janvier 2023. Article qui souligne : « *Il s'agit donc de construire de vrais projets, pilotés par de vrais chefs d'établissements vraiment autonomes, sous contrat avec l'État et les collectivités locales. Ces contrats tripartites s'appuieraient sur les résultats des élèves.* ». Comment ne pas voir là l'esquisse de ce que prévoyait Guy Bourgeois, président de « *Créateur d'écoles* », ex-directeur au cabinet ministériel de l'actuel président du CNR, François Bayrou : « *Un contrat global et unique entre le ministère et le secrétariat général de l'enseignement catholique pour toutes les écoles Cela maintiendrait un fort clivage entre enseignement public et privé et les mettrait franchement en concurrence.* » Ce que revendiquait, au nom de l'autonomie des établissements publics, le secrétaire général de l'enseignement catholique : « *Le moment paraît venu de donner un second souffle à la loi Debré... Aujourd'hui, l'essentiel est d'organiser une relation contractuelle entre l'État et les établissements publics et privés, qui permette d'innover et de respecter les principes de la République.* »

La mise en œuvre de cette politique conforte les logiques cléricales et libérales, et met le feu aux poudres d'une guerre froide scolaire, permanente et décentralisée. Comment ne pas voir que l'enseignement catholique aggrave les inégalités et la ségrégation après la publication imposée des **indices de position sociale** (IPS) ? Cette structuration institutionnelle croissante, en particulier, de l'enseignement catholique à l'œuvre finalement, depuis la loi Debré, déroge pourtant à cette dernière, qui ne reconnaît qu'à titre individuel, l'établissement privé, en l'absence de référence à un quelconque réseau confessionnel.

Ceux qui feignent de ne pas voir la différence entre les deux systèmes apportent aujourd'hui de l'eau au moulin des pouvoirs publics qui se servent de l'enseignement sous contrat pour désengager l'État et privatiser de fait le service public d'éducation pour aligner le public sur le privé. L'enseignement catholique, avec une finalité cléricale, entretient toutes les contradictions : il prétend jouer le rôle de complément du service public en s'inscrivant dans une logique de concurrence. Alors que chaque établissement est en réalité une entité de service commercial, la volonté pastorale sert de paravent au désir de conservation et de conquête des parts du marché scolaire.

La République ne saurait abandonner ses principes de gratuité, d'égalité et de laïcité, pacte de la liberté de conscience indépendante de toute doctrine.

Eddy Khaldi, le 13 février 2023

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Site internet : www.dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>



SOMMAIRE

+ La **Cour des Comptes** relance la privatisation de l'École (Café pédagogique)

+ **Enquête fédérale** : « Pause méridienne et restauration scolaire »

+ Christine Passerieux : Stop à la **casse de l'école maternelle**

+ Communiqué du Collectif Laïque National : **La Banque La Nef**

+ **"Incidents graves"** : de 3 pour mille élèves dans les écoles primaires à 20 pour mille dans les lycées professionnels

+ Un lien entre **usage des écrans** et difficultés de développement chez l'enfant

+ Les **atteintes à la laïcité** et aux principes de la République à l'école

+ **Double holdup** de l'enseignement privé : de l'argent public pour un public plus favorisé



La Cour des Comptes relance la privatisation de l'École

<https://www.cafepedagogique.net/2023/01/30/la-cour-des-comptes-relance-la-privatisation-de-lecole/>

Dans un nouveau rapport, la Cour des Comptes dessine un système éducatif composé d'établissements secondaires autonomes, sous contrat avec l'État et la collectivité locale. Leur financement dépendrait des résultats des élèves. A leur tête, un vrai manager doté de pouvoirs d'évaluation, de paye et de recrutement sur les personnels de l'établissement, enseignants compris. Pour la Cour des Comptes c'est du radotage car elle demande cela depuis plus de 10 ans. Ce qui compte c'est le contexte. Le rapport appuie les projets d'Emmanuel Macron pour l'École et soutient expressément la démarche du CNR, du nouveau pacte et du CEE. Pour la Cour, il est clair que le moment est venu d'avancer dans la privatisation du système éducatif. Et pour Pap Ndiaye ?

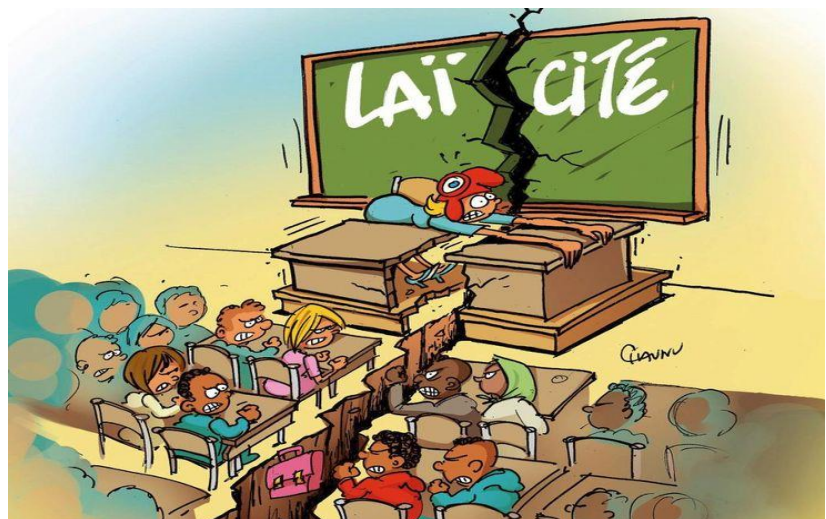
Les grands points soulignés dans le rapport :

- 1) Renforcer les pouvoirs des chefs d'établissement
- 2) Décider localement de la rémunération des enseignants
- 3) Annualiser les obligations de service
- 4) Un pilotage par les résultats
- 5) Des établissements sous contrat
- 6) Le modèle du privé
- 7) Des recommandations déjà portées par la Cour
- 8) Un rapport pour pousser les réformes Macron

Par **François Jarraud** dans « le Café pédagogique »

Le rapport complet de la Cour des Comptes : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/mobiliser-la-communaute-educative-autour-du-projet-detablissement>

La synthèse : <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/63064>



Participez à l'enquête fédérale : « Pause méridienne et restauration scolaire 2023 »

Enquête DDEN

<https://tinyurl.com/RESTAURATIONFDDEN>

Une autre alimentation, c'est possible

Dans le cadre de l'enquête Restauration scolaire -Pause méridienne, nous avons auditionné Gilles PÉROLE maire adjoint de Mouans-Sartoux et président de l'association « *Un Plus Bio* ».

Une campagne intitulée " *fais bouger ta cantine*" a été lancée. Elle invite citoyens et élus à se mobiliser pour le passage à une restauration collective bio, saine et locale.

"*Et si la révolution venait des cantines ?*", suggère le texte, qui souligne que "*manger bio et autrement, c'est un plus indéniable pour l'environnement, la santé publique, l'équité sociale et une économie durable*".

A Mouans-Sartoux, le bio, c'est un engagement.

Les **cantines scolaires** de la commune sont gérées en régie municipale, et elle sont passées en quatre ans au 100% bio "*en faisant des économies et en trouvant de l'approvisionnement local*". **On a les moyens en France de le faire, de trouver la marchandise, et à coûts constants, voire moindres en travaillant sur le gaspillage alimentaire. Des territoires le font.**

Pour en savoir plus :

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/la-cantine-bio-de-mouans-sartoux-fait-ecole-916775.html>



Le bâti scolaire et la transition énergétique au Sénat

Le Sénat a constitué une "*mission commune d'information*" sur le thème "*le bâti scolaire à l'épreuve de la transition écologique*" qui a tenu sa réunion constitutive le 7 février 2023. Elle prévoit de rendre ses conclusions au mois de juin et s'attachera à identifier "*les difficultés rencontrées par les décideurs locaux dans leurs démarches et les bonnes pratiques qu'ils ont initiées dans ce domaine*".

Elle a pour président Jean-Marie Mizzon (Union centriste) et pour rapporteure Nadège Havet (Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants). Les vice-présidents sont Max Brisson (Les Républicains), Céline Brulin (communiste, républicain citoyen et écologiste), Yann Chantrel (Socialiste, Écologiste et Républicain), Monique de Marco (Écologiste), Colette Mélot (Les Indépendants - République et Territoires), Marie-Pierre Monier (Socialiste, Écologiste et Républicain) et Anne Ventalon (Les Républicains), les secrétaires Jacques Groperrin (Les Républicains) et Jocelyne Guidez (Union centriste).



Christine Passerieux : Stop à la casse de l'école maternelle !

Le plan et les grands marqueurs de la sélection (extraits)

– l'évacuation du social : où est rappelé la capacité de tous à apprendre et progresser ?... à ce jour aucun gène des maths n'a été identifié... A contrario les travaux scientifiques abondent pour assurer l'inanité de la longue opposition inné/acquis et explorer le rôle des différents milieux dans le développement humain.... La « personnalité », est le produit d'une construction tout au long de la vie, dans la rencontre avec ces milieux. Quant aux rythmes scolaires individuels, ils sont le produit du rapport que les enfants entretiennent aux apprentissages scolaires spécifiques.... La volonté d'évacuer le social pour rendre chaque individu seul responsable de ses échecs ou réussites... nécessite une grande attention quand on assiste à « l'inquiétant retour du gène roi » (Stéphane Foucart dans *Le Monde* du 21 janvier 2023) : ainsi le généticien Robert Plomin, largement repris par la presse, affirme que la réussite scolaire est déterminée par les gènes à 50 %, le reste ne relevant pas de l'éducation familiale ou scolaire mais du hasard...

– les « fondamentaux » mis en avant... en 2023, alors que le monde s'est terriblement complexifié, sont les outils adaptés à la mise en œuvre concrète de l'idéologie inégalitaire du plan, destinés à ceux qui n'ont pas « naturellement » les « talents » requis dont d'autres « héritent naturellement » dans leur milieu familial.

Avec ce nouveau plan ... remarquablement fidèle aux textes du précédent ministre, la culture n'est décidément pas au rendez-vous... Priorité au langage mais, ...toujours des apprentissages technicistes, très largement insuffisants pour faire culture. En entraînant les enfants à s'exercer, mémoriser, exécuter des tâches ou des consignes, l'école maternelle les nie comme sujets capables de réfléchir, comprendre... Alors que la difficulté est inhérente à tout apprentissage, ce plan ne peut qu'aggraver les écarts en imposant des apprentissages précoces, totalement inadaptés à l'âge des enfants

concernés. ... Le risque s'amplifie d'une école maternelle où nombre d'enfants des classes populaires feront « l'apprentissage douloureux de l'infériorité ».

Refonder l'école maternelle

Tout ne se joue pas à la maternelle, mais c'est le seul lieu institutionnalisé qui a pour fonction de permettre à tous les enfants de transformer leur rapport aux apprentissages, aux autres comme à eux-mêmes.

Une refondation de l'école maternelle nécessite de redéfinir ses missions. La première est l'acculturation de tous les enfants, vraiment tous, à ce qui est indispensable à leur développement. C'est à l'école maternelle d'organiser les rencontres avec la littérature, les arts, les sciences, l'éducation physique... en accordant une attention particulière à l'appropriation par les enfants des outils langagiers et cognitifs requis pour que ces rencontres aient lieu.

C'est à l'école maternelle de rendre explicite et compréhensible ce qui ne peut l'être spontanément par tous, afin d'instaurer l'indispensable sécurité cognitive sans laquelle aucun développement n'est possible. Les enfants entrent dans les apprentissages scolaires lorsqu'ils découvrent des capacités qu'ils ignoraient, le plaisir et le pouvoir de faire, de dire et de penser lorsqu'ils ont de nouveaux besoins et de nouveaux intérêts. C'est-à-dire lorsque l'école leur donne ce qu'ils ne peuvent seuls inventer. En cela elle est une étape déterminante dans les histoires individuelles, un premier pas vers l'émancipation. Individuelle et collective.

Christine Passerieux pour « le Café pédagogique » :

<https://www.cafepedagogique.net/2023/02/06/christine-passerieux-stop-a-la-casse-de-lecole-maternelle>



L'ÉCOLE MATERNELLE
OBLIGATOIRE DÈS 3 ANS!



 **CONCOURS NATIONAL**
«Se construire Citoyen»



Communiqué du Collectif Laïque National : La Banque La Nef

Le rapport 2021 de la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), dans sa deuxième partie intitulée « *Connaître et comprendre le phénomène sectaire : les sujets d'inquiétudes observés par la [mission]* », consacre un chapitre à « *L'anthroposophie : de multiples facettes pour un même visage* ». Dès la première page du chapitre, la Miviludes alerte sur le fait que La Société anthroposophique universelle exerce entre autres « *une influence prépondérante sur certains établissements bancaires « éthiques » au pouvoir financier extrêmement important comme Triodos, GLS ou, en France, la Nouvelle économie fraternelle (Nef)* ». La banque La Nef, dont le siège se trouve à Vaulx-en-Verin, agit sous la tutelle du Crédit coopératif, dont elle cherche d'ailleurs à se dégager.

Selon la Miviludes, qui signale rarement sans preuve, cette banque « *éthique* » aurait eu, dès sa fondation, des liens avec les mouvements sectaires anthroposophiques dont la mission pointe les dérives. Bien que les dirigeants de cet établissement bancaire le nient farouchement, la constance des signalements de la Miviludes laisse peu de doutes.

Or depuis l'arrivée à la mairie de Lyon d'une majorité écologiste, la ville a souscrit en 2021 un prêt de trois millions d'euros auprès de La Nef. Elle n'est pas la seule, puisque la Mairie EELV de Besançon a, elle aussi, contracté auprès de cette banque, la même année, un prêt d'un montant de deux millions d'euros. La Nef est en lien avéré avec de nombreux organismes qui gravitent autour des principes fumeux énoncés par Rudolf Steiner, agriculture « *biodynamique* », économie sociale et solidaire repeinte aux couleurs néolibérales du greenwashing et du socialwashing, comme Terres de liens dans le département de la Drôme. On ne s'étonne pas de voir figurer, dans les conseils d'administration de tous ces organismes, des fellows (membres) d'Ashoka. Cette dernière institution a pour objet de faire naître des change makers (acteurs du changement), promoteurs du modèle idéologique néolibéral, intervenant notamment dans le social business, qui fait des profits grâce aux subventions publiques.

Le Collectif laïque national alerte vigoureusement le gouvernement et les élus territoriaux sur les dangers majeurs que représente pour la République laïque et sociale l'infiltration de tels mouvements sectaires et antirationnels dans les rouages des collectivités publiques. Il demande que les alertes lancées par la Miviludes soient prises en compte pour éviter désormais toute compromission d'organismes publics avec cette banque aux connexions troubles. Fait à Paris, le 25 janvier 2023

Les signataires : Agir pour la Laïcité et les valeurs républicaines, Grande Loge Mixte Universelle, Association Européenne de la Pensée Libre (AEPL), La Ligue du Droit International des Femmes (LDIF), Association Laïcité Liberté Lumières Laïques, Cercle Maurice Allard, Le chevalier de la Barre, Observatoire de la Laïcité de Saint Denis (O.L.S.D), Comité 1905 de l'Ain, Union des Familles Laïques (U.F.A.L), Comité 1905 PACA, Unité Laïque, Comité de réflexion et d'action laïque - CREAL76, Regards de Femmes, **Fédération Nationale des DDEN**, #Reseau1905

"Incidents graves" : de 3 pour mille élèves dans les écoles primaires à 20 pour mille dans les lycées professionnels

Les inspecteurs du 1er degré ont signalé l'année dernière quelque 3 "incidents graves" pour 1 000 écoliers de l'enseignement public. Pour le second degré, public et privé confondus, les collèges en déclarent 13,5 pour 1 000 élèves, les lycées généraux et technologiques 5,1 et les lycées professionnels 20,1, calcule la DEPP. Le service statistique de l'Éducation nationale, qui publie le 1er février les résultats de l'enquête annuelle SIVIS, met toutefois en garde, l'année 2021-2022 a encore connu des "périodes d'application de protocoles sanitaires" et ces résultats ne peuvent pas être comparés à ceux d'avant l'épidémie.

La DEPP donne également une définition des "incidents graves". Ce sont d'abord "tous les incidents impliquant un personnel". Pour les incidents impliquant des élèves, ils sont graves s'ils ont "une motivation à caractère raciste, xénophobe ou antisémite", s'il y a eu "usage d'une arme ou d'un objet dangereux", "harcèlement", intrusion dans l'établissement, s'ils ont "entraîné des soins pour la victime ou causé un préjudice financier important", s'ils ont "donné lieu à un conseil de discipline, un signalement à la police, la gendarmerie ou la justice, un dépôt de plainte".

Elle souligne que "53 % des établissements socialement favorisés ne déclarent pas d'incidents graves contre 18 % parmi les établissements socialement défavorisés". Au total, 34 % des chefs d'établissement du second degré public et privé sous contrat ne déclarent pas d'incidents graves. Un peu moins de la moitié de ces incidents relèvent de violences verbales tant dans les écoles publiques que les collèges et lycées publics et privés sous contrat. Les violences physiques représentent 38 % du total dans les écoles" et elles sont en augmentation. "Elles sont proportionnellement moins importantes dans les collèges et lycées (25 %)."

Les atteintes aux biens (vols, dégradations) représentent 7 % de l'ensemble des incidents graves dans le second degré et 4 % de ceux commis dans les écoles publiques. Dans les collèges et les lycées, 6 % des faits graves correspondent à des ports d'armes blanches ou d'objets dangereux, coupants ou contondants. De même, 3 % des incidents ont trait à l'alcool ou aux stupéfiants.

La DEPP note encore que **dans le premier degré, pour 100 incidents graves 58 sont commis par des écoliers ou groupes d'écoliers et 33 sont commis par des familles**. Dans les collèges et lycées : pour 100 incidents graves, 93 sont commis par des élèves ou groupes d'élèves. 23 % des incidents graves dans les écoles "s'exercent entre écoliers et 36 entre élèves dans les collèges et les lycées". Dans plus de la moitié des cas, ce sont des violences physiques. **Dans le second degré, 9 % des incidents graves "sont motivés par l'homophobie, le racisme, l'antisémitisme ou la xénophobie"**.

Les garçons sont plus souvent impliqués en tant qu'auteurs dans les incidents graves que les filles, mais dans les collèges et les lycées, 35 % des incidents graves entre filles relèvent du harcèlement.

La note d'information "Résultats de l'enquête Sivis 2021-2022 auprès des écoles publiques et des collèges et lycées publics et privés sous contrat" : <https://www.education.gouv.fr/resultats-de-l-enquete-sivis-2021-2022-aupres-des-ecoles-publiques-et-des-colleges-et-lycees-publics-344362>

La lecture est
le seul virus contre
lequel on ne veut
jamais être vacciné.

fièvre



Un lien entre usage des écrans et difficultés de développement chez l'enfant

89 % des médecins ont observé, au cours de leur pratique, "un lien entre l'usage des écrans et les difficultés de développement" chez les 0-6 ans, indique l'IFOP dans un sondage mené pour la Fondation pour l'enfance.

Publié le 2 février, ce 1er baromètre sur l'impact des usages du numérique sur les enfants a pour principe de croiser la perception des parents et des médecins, et ces derniers font état de troubles du comportement (colère, irritabilité, agressivité...), de problèmes de sommeil (fatigue excessive, rythmes désajustés...) ou encore de troubles de l'humeur (état dépressif, retrait relationnel...) qui en résultent. Plus précisément, le lien entre usage des écrans et difficultés de développement, "évident chez 9 médecins et pédiatres sur 10", est "fortement observé dans le cas d'un temps d'exposition excessive comme dans le cas d'un contenu inadapté, et particulièrement par les pédiatres", poursuit l'institut de sondage.

Tout comme les professionnels, les parents ont bien identifié ce facteur de risque. 65 % d'entre eux estiment qu'il impacte fortement le développement des enfants, soit le quatrième facteur impactant le plus. Cependant, les parents ont davantage conscience des conséquences résultant de l'usage des écrans par les enfants (65 %) que de leur propre usage (55 %).

Et même si "une bonne partie des parents d'enfants de 0 à 6 ans se révèle prudents quant à l'utilisation des outils numériques de leur famille", certains "montrent moins de vigilance ou font montre de difficultés pour contrôler leur pratique numérique". 19 % avouent que les écrans numériques ont pris beaucoup de place dans leur sphère familiale et qu'ils n'arrivent plus à contrôler leur usage, et 16 % se sentent parfois dépassés par les technologies et ont du mal à accompagner leurs enfants.

D'ailleurs, les messages de prévention sont considérés comme clairs par 72 % des parents, et ils alertent suffisamment sur les dangers du numérique pour 62 % des interrogés. Mais les jugements apparaissent "plus partagés chez les médecins" (respectivement 58 % et 50 % sur ces 2 items) qui les estiment, pour deux tiers d'entre eux, "trop éloignés de la réalité à partir du moment où le numérique fait partie de la vie de toutes les familles aujourd'hui".

Les deux publics restent en revanche assez d'accord sur le fait que les messages sont trop généraux, peu adaptés aux particularités de chaque enfant (57 % des médecins et 61 % des parents).

Au final, huit médecins sur dix évaluent les pratiques numériques principalement en discutant avec les familles, et le dialogue semble "facile" entre les deux. Malgré tout, 83 % des professionnels de santé pensent qu'il faudrait avant tout renforcer les campagnes d'information et de sensibilisation concernant l'impact du numérique sur le développement des enfants pour mieux informer les familles au sujet de l'usage des écrans.

La Fondation pour l'Enfance souhaite que l'usage du numérique en famille devienne un "véritable sujet de santé publique", et que les entreprises s'emparent du sujet et s'engagent dans la prévention et l'accompagnement de leurs salariés sur la question.

L'étude de l'IFOP : <https://www.dropbox.com/s/dtu4okl14rk65xp/119329%20-%20Pr%C3%A9sentation%20-%20Avec%20synth%C3%A8se.pdf?dl=0>

Participez à l'enquête fédérale : « Pause méridienne et restauration scolaire 2023 »

Enquête DDEN

<https://tinyurl.com/RESTAURATIONFDDEN>

Les atteintes à la laïcité et aux principes de la République à l'école .

Le nombre de signalements concernant les atteintes à la laïcité et aux principes de la République est à nouveau en baisse, annonce par communiqué de presse le ministère de l'Éducation nationale le jeudi 9 février. Il en compte **280 pour le mois de janvier 2023**, contre 363 en décembre 2022. Ces atteintes ont lieu presque la moitié du temps dans les collèges (48 % contre 56 % en décembre), pour un tiers dans les lycées (34 % versus 32 %) et **18 % dans le premier degré (contre 12 %)**.

Les **auteurs des faits** signalés sont majoritairement, mais moins souvent ce mois-ci des élèves (à 76 %, contre 85 % en décembre), ces atteintes sont en revanche plus souvent le fait de parents (10 % versus 7 % en décembre) et d'"autres auteurs" (9 % contre 4 %). Les signalements concernent moins les personnels (5 % contre 4 %).

Le type de fait concerne moins le port de signes et tenues (27 % pour 34 % des faits en décembre) mais davantage **des suspicions de prosélytisme (17 % contre 9 % fin 2022)**. Viennent ensuite les "autres atteintes" (13 %), les contestations

d'enseignement (12 %), les revendications communautaires (10 %), les refus d'activité scolaire (9 %), les provocations verbales (6 %) et en dernier lieu, le refus des valeurs républicaines (4 %).

Le ministère indique par ailleurs que les **équipes académiques valeurs de la République (EAVR)** ont pris en charge 87 % des faits signalés en novembre, autant en décembre, et 92 % en janvier. Elles ont également reçu 219 demandes de conseils (229 en novembre, 234 en décembre).

L'activité des EAVR est globalement en hausse avec les réponses aux signalements, les sollicitations informelles des chefs d'établissements pour des interventions adaptées aux urgences, le déploiement du plan laïcité dans les écoles et les établissements, et la poursuite des formations auprès des établissements signalant des faits, en direction des personnels de direction, et dans le cadre du **plan national de formation Laïcité et Valeurs de la République**.

Le communiqué :

<https://www.education.gouv.fr/nouveaux-bilans-mensuels-de-l-action-des-equipes-valeurs-de-la-republique-une-baisse-du-nombre-de-344445>



Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page

rédactionnelle :

Bernard RACANIERE



Double holdup de l'enseignement privé : de l'argent public pour un public plus favorisé

<https://www.cafepedagogique.net/2023/02/10/double-hold-up-de-lenseignement-prive-de-largent-public-pour-un-public-plus-favorise/>

En France, 1 élève sur 5 en moyenne est scolarisé dans un établissement privé sous contrat, avec de fortes disparités selon les territoires, 1 élève sur 3 à Paris et 1 sur 10 en Guyane. Un phénomène qui accentue la non-mixité à l'école et qui bénéficie d'un financement public à hauteur de 73%.

par **Djéhanne Gani** dans « *le café pédagogique* »